



ÉPERNON
www.ville-epernon.fr

ARRÊTÉ N°5/2024

Autorisation de stationnement Taxi Monsieur Alain DEMOOR

Le Maire de la commune d'Épernon,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2213-33 ;

VU le Code de la route ;

VU le code des transports ;

VU la loi du 2014-1104 du 1er octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur ;

VU le décret 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes ;

VU l'arrêté préfectoral 2021-12 fixant la composition de la commission locale des transports publics particuliers de personnes (T3P) pour le département d'Eure et Loir ;

VU l'arrêté 2022-44 portant modification de la composition de la commission locale T3P;

VU l'arrêté municipal n°05/2020 du 16 octobre 2020 autorisant Monsieur Alain DEMOOR à exploiter un taxi sur la commune ;

VU la demande présentée par Monsieur Alain DEMOOR en vue du remplacement de son véhicule immatriculé **GD-554 -MR** ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'article 1er de l'arrêté municipal susvisé est modifié comme suit :

Monsieur Alain DEMOOR, né le 11 novembre 1963 à NOUZONVILLE demeurant 63f rue Jean Moulin 28600 LUISANT, est autorisé à exploiter véhicule taxi sur le territoire de la Commune à compter du 22 novembre 2021.

L'autorisation de stationnement est délivrée sous le n°1

Le véhicule "taxi" est immatriculé sous le n°**GV-449-EM**



ARTICLE 2 :

Le reste est sans changement.


ARTICLE 3 :

M. le Maire, M. le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie d'EURE ET LOIR, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à Épernon, le 08 Mars 2024.
Le Maire
François BELHOMME



*Date de publication en ligne :
Auteur : François BELHOMME- Le Maire*

***Une copie est transmise pour information et à toutes fins utiles à :**
Madame l'Adjointe au Maire déléguée à la police municipale et à la gestion du domaine public.
Monsieur l'Adjoint à l'information et à la communication.*